

**COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 18 MARS 2009**

Après approbation par le Conseil Municipal du compte rendu de la réunion du 28 Janvier 2009,

M. Le Maire rend compte au Conseil des décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs :

02/03/09

MARCHE MISE EN SECURITE ELECTRIQUE GROUPE DE BATIMENTS :
AVENANT N° 1 AVEC LA STE INEO TROIS LACS SNC (3 468,96 € TTC)

09/03/09

CONTRAT ENTRETIEN DE LA PELOUSE DU TERRAIN DE FOOTBALL HONNEUR
AVEC L'ENTREPRISE BERLIOZ (18 171,23 € TTC)

FINANCES

✓ **COMPTE ADMINISTRATIF 2008**

Le Conseil Municipal, après le retrait de M. Le Maire,

- **APPROUVE, à l'exception d'une abstention**, le Compte Administratif de l'exercice 2008 du Budget Général.

	LIBELLES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES 2008	Titres de recettes émis <i>Recettes restes à réaliser</i>	3 474 734.33 €	882 993.91 € 276 896.50 €	4 357 728.24 € 276 896.50 €
DEPENSES 2008	Mandats émis <i>Dépenses restes à réaliser</i>	2 641 426.65 €	1 129 979.84 € 270 496.15 €	3 771 406.49 € 270 496.15 €

✓ **AFFECTATION DU RESULTAT 2008**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'exception d'une abstention**,

- **AFFECTE** la somme de 698 591.28 Euros à la section d'investissement à l'article 1068,
➤ **DIT** que le solde des excédents après affectation, soit 208 654.11 Euros sont affectés à l'article R 002 résultat de fonctionnement reporté.

✓ **FISCALITE LOCALE 2009 : VOTE DES TAUX**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **FIXE** les taux d'imposition à :
- | | |
|------------------------------|---------|
| TAXE D'HABITATION | 8,74 % |
| TAXE SUR LE FONCIER BATI | 19,88 % |
| TAXE SUR LE FONCIER NON BATI | 69,86 % |

/...

✓ **BUDGET PRIMITIF 2009 : EXAMEN ET VOTE AVEC REPRISE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2008**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'exception d'une abstention,

- **ADOpte** ledit budget dont la balance s'équilibre ainsi qu'il suit :

SECTION FONCTIONNEMENT	RECETTES	DEPENSES
		3 524 654 €
SECTION INVESTISSEMENT	RECETTES	DEPENSES
		2 576 368 €
TOTAL CUMULE		6 101 022 €

✓ **VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2009**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipale, à l'unanimité,

- **ACCEPTe** le tableau de répartition des subventions aux associations pour un montant global de 67 686 €

✓ **PLAN DE RELANCE DE L'ECONOMIE : VERSEMENT ANTICIPE FCTVA**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, **soit 1 153 030 €** ;
- **DECIDE** d'inscrire au budget de la commune 1 230 880 € de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de 6,75% par rapport au montant référence déterminé par les services de l'Etat ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

PERSONNEL

✓ **TABLEAU DES EMPLOIS – ANNEE 2009**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le tableau des emplois, tel qu'annexé au budget primitif 2009

EMPLOIS PERMANENTS

Cadres d'emplois	Grades	Catégories	Nombre d'emplois	Dont temps non complet
Filière administrative				
<u>Direction</u> Attaché (détaché sur l'emploi fonctionnel de directeur général des services catégorie 2 000 à 10 000 habitants)	Attaché principal	A	1	
<u>Services administratifs</u> Rédacteur	Rédacteur	B	1	
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1	
	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	
	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	C	1	
	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	1	31/35
		C	1	18/35
			8	2
Filière technique				
Technicien supérieur	Technicien supérieur	B	1	
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	C	2	
	Agent de maîtrise	C	1	

Adjoint technique	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	1	
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	1	
	Adjoint technique 1 ^{ère} classe	C	2	
	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	4	31/35
		C	1	28/35
		C	1	27/35
		C	1	26/35
		C	1	17/35
			17	5

/...

Filière sanitaire et sociale				
Educateur de jeunes enfants	Educateur de jeunes enfants principal	B	1	28,50/35
Agent spécialisé des écoles maternelles	ATSEM principal 1 ^{ère} classe	C		
	ATSEM principal 2 ^{ème} classe	C	3	
	ATSEM 1 ^{ère} classe	C	1	18/35
			1	17,50/35
			6	3
Filière police municipale				
Agent de police municipale	Gardien de police	C	1	
			1	
TOTAL GENERAL			32	10

EMPLOIS NON PERMANENTS

Secteur	Catégories	Nombre	Rémunération	Contrat
Administratif	C	1	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe (IB 299)	Article 3-1
Technique	C	1	Adjoint technique 2 ^{ème} classe (IB 297)	Article 3-1
	C	3	Adjoint technique 2 ^{ème} classe (IB 297)	Article 3-2
Sanitaire et social	C	1	Adjoint technique 2 ^{ème} classe (IB 297)	Article 3-1
		1	Médecin référent halte-garderie	Vacataire
	B	1	Educateur de jeunes enfants (IB 322)	Article 3-1
	C	1	ATSEM 1 ^{ère} classe (IB 303)	Article 3-1
	C	1	Auxiliaire de puériculture (IB 297)	Article 3-1
Culturel	C	1	Adjoint patrimoine 2 ^{ème} classe (IB 297)	Article 3-2
Restauration scolaire	C	1	Adjoint technique 2 ^{ème} classe (IB 297)	Article 3-1
	C	3	Adjoint technique 2 ^{ème} classe (IB 297)	Article 3-2
Entretien	C	2	Adjoint technique 2 ^{ème} classe (IB 297)	Article 3-1
	C	2	Adjoint technique 2 ^{ème} classe (IB 297)	Article 3-2
Animation		1	Taux horaire (13,78 €)	Vacataire
	B	1	Animateur (IB 337)	Article 3-2
		1	Taux horaire (13,78 €)	Vacataire
		1	Taux horaire enseignement professeur écoles	Vacataire

- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

/...

✓ **GRATIFICATION DES STAGIAIRES**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**,

- **D'ATTRIBUER** une gratification aux stagiaires selon les conditions définies ci-dessus, le montant étant proratisé en fonction de la durée de stage effectuée
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les conventions de stage conclues entre la commune, les établissements d'enseignement et les stagiaires
- **D'INSCRIRE** les crédits budgétaires nécessaires à l'application de la présente délibération

URBANISME

✓ **OBJECTIF DE REALISATION LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX PERIODE TRIENNALE 2008-2010**

Le conseil municipal, **à l'unanimité**,

- **CONFIRME** sa détermination à contribuer à la production de logements sociaux.
Les orientations du SCOT fixent une perspective de population à Bassens de 5 200 habitants en 2020. Cet accroissement de 1 300 habitants en 15 ans représente environ 600 logements nouveaux dont 200 locatifs sociaux. Il constitue l'effort maximal que notre collectivité et le cadre de vie voulu par les concitoyens sont en mesure de supporter sur cette période.
- **PRECISE** que le plan local d'urbanisme en mars 2007 va permettre de commencer l'aménagement du versant des Monts ainsi que la construction de plusieurs quartiers nouveaux (ancien secteur Pinguely-Haulotte, avenue de Bassens).
- **PREVOIT**, selon les permis déjà accordés et envisagés, la livraison de 58 logements sociaux dans la période triennale 2008-2010 comme l'indique le tableau ci-après

	Nombre de logements sociaux	Permis de construire	Livraison	Maître d'ouvrage
AVENUE DE BASSENS	3	2007	2010	HUMANISME HABITAT
GONRAT	5	2008	2010	ALLOBROGES HABITAT
SAINTE-THERESE	12	2008	2010	ICF – SUD EST MEDITERRANEE
LES MONTS	20 sur 82	2009	2010	OPAC SAVOIE
CHS	18 studios	2009	2010	SAIEM
	58 logements			

**REUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL :
MERCREDI 27 MAI 2009 A 19H.**
